




N° 713/11  
Vu et approuvé  
Luxembourg, le 8 MARS 2011  
Pour le Ministre de l'Intérieur et  
à la Grande Région,  
p.s.d.  


 Service : **Secrétariat**  
Esch/Alzette, le   
16 MARS 2011

COMMISSARIAT DE DISTRICT  
10 MARS 2011  
Luxembourg



Ville d'Esch-sur-Alzette

## Personnel

Date de l'annonce publique de la séance:  
26.01.2011

Date de la convocation des conseillers:  
26.01.2011

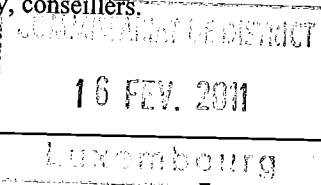
point de l'ordre du jour :  
9B

## Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 4 février 2011

**Présents:** Mutsch, bourgmestre, Braz, Hinterscheid, Spautz, Tonnar, échevins, Maroldt, Snel, Hannen, Roller, Huss, Jaerling, Hildgen, Codello, Wohlfarth, Weidig, Becker et Baum, conseillers, Clement Jeannot, secrétaire communal.

**Absents:** Knaff et Zwally, conseillers.



## Le Conseil Communal;

**Objet:** Création et suppression d'un poste d'employé communal.

Vu sa délibération du 9 juillet 2010 portant création et suppression de différents postes au théâtre municipal, et notamment d'un poste d'employé communal appartenant à la carrière C ou D dont le nouveau titulaire y sera chargé des relations publiques et de la communication,

Considérant qu'il y a toutefois lieu de centraliser toutes les tâches ayant trait à la communication au service des relations publiques,

Vu l'avis de la commission du personnel du 31 janvier 2011,

Vu les dispositions de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988,

Après délibération,

d é c i d e  
à l'unanimité

de procéder à la création et à la suppression des postes suivants :

- 1) Création au sein du service des relations publiques d'un poste d'employé communal appartenant à la carrière C ou D dont le nouveau titulaire sera principalement chargé des relations publiques et de la communication du théâtre municipal.

**Le champ d'activité et les tâches du nouveau titulaire sont entre autres définis comme suit :**

- Gestion de la publicité du théâtre ;
- Gestion des contacts avec la presse et les médias ;
- Rédaction et élaboration de communiqués de presse ;
- Aide à la conception et à la distribution du matériel publicitaire ;
- Organisation des campagnes de promotions ;
- Promotions des programmes du théâtre (dans les écoles p.ex.) ;
- Maîtrise du site publicitaire du théâtre (Internet – presse écrite – presse parlée) ;
- Contact direct et représentation du théâtre à la Fédération luxembourgeoise des théâtres professionnels ;

- 2) Suppression par voie de conséquence du poste d'employé communal créé au théâtre municipal par décision du conseil communal du 9.7.2010.

En séance

Suivent les signatures

Date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 10.2.11  
Pour expédition conforme,  
Le Secrétaire Communal,

Le Bourgmestre,